



**DU 24 MARS AU 30 MAI 2025**

# OBTENEZ 70\$<sup>1</sup>

EN CARTE PRÉPAYÉE MICHELIN MASTERCARD<sup>MD 2</sup> à l'achat de 4 nouveaux pneus tourisme ou camionnette.

**CETTE OFFRE N'EST PAS VALABLE CHEZ COSTCO NI CHEZ CANADIAN TIRE.**

**POUR RECEVOIR VOTRE REMISE:**

**REMPLEZ UNE DEMANDE EN LIGNE**

- Rendez-vous à : <https://www.michelin.ca/fr/auto/promotions-et-rabais> afin de réclamer votre remise.

**OU FAITES UNE DEMANDE PAR LA POSTE**

- Joignez une copie de votre facture détaillée<sup>3</sup> indiquant clairement l'achat de quatre (4) pneus neufs Michelin tourisme ou camionnette entre le 24 mars et le 30 mai 2025.
- Faites parvenir cette demande au plus tard le 30 juin 2025<sup>4</sup> à : Promotion Michelin printemps 2025, 611 Wonderland Road North, BPP 371, London (Ontario) N6H5N7.

**Comment voulez-vous recevoir votre carte prépayée Mastercard<sup>2</sup>?**

- Carte virtuelle (par courriel) livraison en 2 à 3 semaines       Carte physique (par la poste) livraison en 4 à 6 semaines

\* En lettres moulées s.v.p. Renseignements obligatoires.

N° de facture*															
Détaillant*													Province*		
Information sur le véhicule*	Année*				Marque*										
	Moteur*					Modèle*									
Information sur les pneus*	Nom du pneu*														
	Dimension du pneu*														
Prénom*															
Nom*															
Adresse*															
App.*					Ville*										
Province*															
Code postal*					Téléphone (jour)			-			-				
Courriel*															

J'accepte de recevoir des infolettres, des conseils, de l'information et des offres commerciales de Michelin. J'accepte également que Michelin puisse collecter et utiliser mes informations personnelles conformément à sa politique de confidentialité (voir michelin.ca pour tous les détails) pour créer des groupes d'utilisateurs et des profils afin de mieux cibler ses offres et ses communications. Je comprends que mes informations seront partagées avec des sociétés du groupe Michelin et pourront être partagées en dehors de mon pays de résidence.

Cette offre n'est pas valable chez Costco ni chez Canadian Tire. Pour tous les détails et les termes et conditions, veuillez visiter michelin.ca.

<sup>1</sup> Obtenez jusqu'à 70 \$ en carte prépayée Michelin Mastercard<sup>1</sup> après soumission en ligne ou par la poste à l'achat de quatre (4) pneus neufs Michelin tourisme ou camionnette. Limite de une (1) demande de réclamation par achat de quatre (4) nouveaux pneus Michelin. Limite de trois (3) réclamations par résidence. Michelin accorde une grande importance à la confidentialité de vos renseignements personnels. Veuillez consulter notre politique à ce sujet sur michelin.ca. Offre valide chez les détaillants canadiens Michelin participants. Ventas aux consommateurs et au détail seulement. Les taxes de vente fédérale et provinciale seront calculées d'après le prix de vente avant la remise. L'offre prend fin le 30 mai 2025. Nulle là où la loi l'interdit. Seuls les pneus neufs Michelin tourisme ou camionnette sont admissibles. Veuillez prévoir de 4 à 6 semaines pour recevoir votre carte prépayée par courrier. Veuillez prévoir de 2 à 3 semaines pour recevoir votre carte virtuelle prépayée. Offre réservée aux résidents canadiens. Pour tout renseignement concernant cette offre, composez le 1 888 202-0804 ou visitez michelin.ca.

<sup>2</sup> La Carte/carte virtuelle est émise par Peoples Trust Company sous licence de Mastercard International. Mastercard est une marque de commerce déposée et la conception des cercles est une marque de commerce de Mastercard International Incorporated. Pas d'accès à de l'argent liquide ni à des paiements récurrents. La carte peut être utilisée là où la marque Mastercard est acceptée. La carte virtuelle peut être utilisée en ligne, pour des commandes par téléphone ou par courrier, ou dans les magasins qui acceptent le portefeuille mobile là où la carte Mastercard est acceptée. La Carte/carte virtuelle est valable jusqu'à 6 mois; les fonds non utilisés seront perdus après la date de fin de validité. Les conditions de la carte s'appliquent.

<sup>3</sup> Les estimations, les soumissions et les bons de commande ne sont pas considérés comme des preuves d'achat.

<sup>4</sup> Toutes les demandes accompagnées d'une copie de la facture doivent être envoyées au plus tard le 30 juin 2025, le cachet de la poste en faisant foi.

© 2025 MAN(CJ). Tous droits réservés.

